

Service des Assemblées

REF : DAJDAAG2017006

Signataire : LB

Séance du Conseil Municipal du 27/04/2017

RAPPORTEUR : Mériem DERKAOUI

OBJET : Dénomination d'une plaque commémorative.

EXPOSE :

Chaque 8 mai, à Aubervilliers comme partout en France, sont célébrées la fin de Seconde guerre mondiale et la victoire des alliés sur le nazisme.

Pour autant, cette célébration ne doit pas faire oublier l'autre 8 mai 1945, celui de Sétif, Guelma et Kherrata en Algérie.

Ce jour-là des femmes et des hommes ont été tués par l'armée française, alors qu'ils manifestaient pacifiquement, les drapeaux algériens à la main avec l'espoir d'obtenir leur droit légitime à la liberté, à la dignité et à l'indépendance. Le 8 mai 1945 et les jours suivants, ces manifestations festives ont été réprimées dans le sang.

Parce que le devoir de mémoire contre ce crime de la colonisation est nécessaire pour permettre aux Albertivillariennes et Albertivillariens de se construire toujours plus fraternellement, la Ville d'Aubervilliers commémore ce triste moment de l'histoire française chaque 9 mai devant la plaque de rue qui porte le nom de Germaine Tillon,

Nous devons à la résistante française Germaine Tillon son engagement pour le rapprochement entre les peuples. Celle qui déclarait « j'aime voir réparer les crimes plutôt que de les expier » aura consacré sa vie à cet objectif.

Aujourd'hui, la Municipalité souhaite donner une dimension solennelle et durable à la commémoration des massacres de Setif, Guelma et Kerrata en apposant une plaque située rue Germaine Tillon (à l'angle de la rue des fillettes).

Le texte sera le suivant :

« A la mémoire des victimes de la répression des manifestations pacifiques de Sétif, Guelma et Kherrata en Algérie le 8 mai 1945.

La Municipalité
Mai 2017 »

Il est demandé au conseil municipal de valider la dénomination figurant sur la plaque commémorative

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 27 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc
Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien,
Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par : M. DAGUET Anthony
Mme CHERET Magali	Représentée par : Mme NEDELEC Soizig
Mme TLILI Leïla	Représentée par : M. RUER Marc
Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. Salah CHIBAH
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par : M. WOHLGROTH Antoine
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par : Mme AISSAOUI Djamila
M. LOGRE Benoît	Représenté par : Mme YONNET Evelyne
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : M. PLEE Eric, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. Silvère ROZENBERG

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Service des Assemblées

REF : DAJDAAG2017006

Signataire : LB

OBJET :Dénomination d'une plaque commémorative.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata en Algérie, des femmes et des hommes ont été tués par l'armée française, alors qu'ils manifestaient pacifiquement, les drapeaux algériens à la main, avec l'espoir d'obtenir leur droit légitime à la liberté, à la dignité et à l'indépendance ;

Considérant que ce jour là et les suivants, ces manifestations festives ont été réprimées dans le sang ;

Considérant que le devoir de mémoire contre ce crime de la colonisation est nécessaire pour permettre aux Albertivillariennes et Albertivillariens de se construire toujours plus fraternellement ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers commémore ce triste moment de l'histoire française chaque 9 mai devant la plaque de rue qui porte le nom de Germaine Tillon ;

Considérant que la Municipalité souhaite donner une dimension solennelle et durable à la commémoration des massacres de Sétif, Guelma et Kerrata en Algérie en apposant une plaque située rue Germaine Tillon (à l'angle de la rue des Fillettes)

A l'unanimité.

DELIBERE :

APROUVE l'installation d'une plaque commémorative rue Germaine Tillon à Aubervilliers.

DIT que le texte suivant sera inscrit sur la plaque commémorative :

« A la mémoire des victimes de la répression des manifestations pacifiques de Sétif, Guelma et Kherrata en Algérie le 8 mai 1945.

La Municipalité
Mai 2017 »

L'adjointe déléguée



Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 28/04/2017

Publié le : 28/04/2017

Certifié exécutoire le : 28/04/2017



L'adjointe déléguée

Marja MERCADER Y PUIG